

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS****ARAB TUNISIAN LEASE**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Arab Tunisian Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M Ahmed MANSOUR et M Abderrazak GABSI.

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

13

**BILAN - ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Liquidités et équivalents de liquidités	4	17 004 567	14 856 935
<b>CREANCES SUR LA CLIENTELE</b>			
Créances sur la clientèle	5	353 571 228	343 723 866
Moins : provisions		-19 427 662	-13 856 130
		334 143 566	329 867 736
<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>			
Immobilisations financières	6	18 270 250	15 093 050
Moins : provisions		-1 219 037	-913 735
		17 051 213	14 179 315
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>			
Immobilisations propres	7	7 075 896	6 838 510
Moins : amortissements		-2 512 605	-2 069 176
		4 563 291	4 769 333
<b>AUTRES ACTIFS</b>			
Autres actifs	8	13 187 538	21 063 053
Moins : provisions		-239 055	-172 377
		12 948 484	20 890 676
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>385 711 121</b>	<b>384 563 997</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>PASSIFS</b>			
Concours bancaires et a	9	0	0
Dettes envers la clientèle	10	3 045 078	3 562 386
Emprunts et ressources	11	309 478 917	297 384 189
Fournisseurs et autres p	12	24 197 086	34 689 102
<b>Total des passifs</b>		<b>336 721 081</b>	<b>335 635 676</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		17 000 000	17 000 000
Réserves		28 397 106	24 173 089
Résultats reportés		131 215	227 474
<b>Total des capitaux propres avant résu</b>		<b>45 528 320</b>	<b>41 400 563</b>
Résultat de l'exercice		3 461 719	7 527 758
<b>Total des capitaux p.</b>	13	<b>48 990 040</b>	<b>48 928 320</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>385 711 121</b>	<b>384 563 997</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ARAB TUNISIAN LEASE**  
(ATL)

15

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus de leasing		32 606 580	30 628 411
Intérêts de retard et autres produits d'explo		799 830	827 644
Variation des produits réservés		-647 789	-47 582
Variation des intérêts de retards réservés		-6 828	13 276
Produits des placements		346 102	426 474
<b>Total des produits d'e</b>	<b>14</b>	<b>33 097 894</b>	<b>31 848 224</b>
Charges financières net	<b>15</b>	-16 221 143	-14 182 974
<b>Total des revenus nets de leasing</b>		<b>16 876 752</b>	<b>17 665 250</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	<b>16</b>	3 098 447	2 944 805
Autres charges d'exploit	<b>17</b>	2 078 601	2 219 967
Dotations aux amortisse	<b>18</b>	870 063	719 480
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>19</b>	6 268 802	2 303 493
Dotations aux provisions pour dépréciation		305 302	-90 110
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>12 621 214</b>	<b>8 097 635</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 255 537</b>	<b>9 567 615</b>
Autres gains ordinaires		527 670	326 105
Autres pertes ordinaires		-16 870	-45 124
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORD</b>		<b>4 766 337</b>	<b>9 848 596</b>
Impôt sur les sociétés		-1 304 618	-2 320 838
<b>RESULTAT NET D'</b>	<b>20</b>	<b>3 461 719</b>	<b>7 527 758</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

**16**

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
<b>1. PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Total en DT</i>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>		
- Accords de financement prêts à mettre en force	29 304 972	22 023 870
- Autres Engagements donnés	0	-
- Traités de garanties sur credit CITIBANK	20 000 000	5 000 000
<i>Total en DT</i>	<b>49 304 972</b>	<b>27 023 870</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS</b>		
- Hypothèques reçues	7 372 231	7 453 638
- Dépôts affectés	0	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	50 619 529	50 109 477
<i>Total en DT</i>	<b>57 991 759</b>	<b>57 563 115</b>
<b>4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		
- Crédits consentis non encore versés	12 449 260	12 815 470
- Opérations de portage	502 544	934 110
<i>Total en DT</i>	<b>12 951 804</b>	<b>13 749 580</b>

ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)

17

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Encaissements clients de leasing		206 395 311	205 949 744
Décaissements fournisseurs de leasing		-181 602 040	-241 821 571
Encaissements autres que leasing	21	335 734	378 318
Décaissements autres que leasing	22	-4 753 021	-3 730 708
Décaissements personnel	23	-1 838 178	-1 474 632
Intérêts payés	24	-17 492 456	-13 325 137
Intérêts perçus	25	540 707	315 015
Impôts et taxes payés à l'Etat	26	-6 816 065	-7 248 598
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>		<b>-5 230 009</b>	<b>-60 957 569</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	27	-235 324	-486 401
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		25 800	92 680
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-4 025 000	-5 067 650
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		849 617	1 967 052
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-3 384 908</b>	<b>-3 494 318</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes et autres distributions		-3 613 992	-3 589 991
Encaissements provenant des emprunts	28	202 810 000	260 500 000
Remboursement des emprunts	29	-188 433 460	-189 259 504
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>10 762 549</b>	<b>67 650 505</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>2 147 632</b>	<b>3 198 618</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	4 & 9	<b>14 856 935</b>	<b>11 658 317</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	4 & 9	<b>17 004 567</b>	<b>14 856 935</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

18

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

**NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

L'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 4 décembre 1993 avec un capital de 17.000.000 de Dinars Tunisiens (DT) divisé en 17.000.000 actions de 1 DT chacune entièrement libérées suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 mai 2007 de réduire la valeur nominale de l'action de 10 DT à 1 DT avec une date d'effet fixée au 02 juillet 2007.

La société a pour objet, le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel ainsi que sur les biens immobiliers et toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.

L'activité de la société est régie par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit. Elle est également régie par la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing et la loi n°94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

En 1997, l'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT) par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres au public a porté sur 20% du capital social.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2011, comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions et de droits de vote</b>	<b>Montant en Dinars</b>	<b>% du capital et des droits de vote</b>
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	5 544 733	5 544 733	32,62%
ENNAKL	1 813 505	1 813 505	10,67%
BNA PARTICIPATIONS	1 700 000	1 700 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	637 500	637 500	3,75%
SEFINA SICAF	637 500	637 500	3,75%
PIRECO PETROLIUM INDUSTRIEL	510 000	510 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	340 000	340 000	2,00%
BEN AMMAR CHEDLY	270 034	270 034	1,59%
CURAT	242 713	242 713	1,43%
EL MATERI TAHAR	198 273	198 273	1,17%
Divers	5 105 742	5 105 742	30,02%
<b>Total</b>	<b>17 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>100%</b>

**(ATL)**

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,  
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

---

Les états financiers de l'ATL sont arrêtés au 31 décembre 2011 par référence aux normes comptables tunisiennes.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

**1. Immobilisations exploitées par la société**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33.3%
- Immeubles sur 50 ans	50 ans	2%
- Immeubles sur 20 ans	20 ans	5%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Agencements, aménagements, installations	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33.3%

**2. Créances de leasing**

A l'exclusion de ceux non mis en force, les contrats de leasing sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais et droits s'y rapportant et sont amortis, en vertu de l'article 48 du code de l'IRPP & IS selon les tableaux de remboursement des contrats de leasing (amortissement financier).

A partir de 2008, Les contrats de location de financement tels que définis par la norme comptable n° 41 relative aux contrats de location sont portés à l'actif du bilan pour le montant de l'investissement net. Les données correspondantes des périodes précédentes ont été retraitées en pro forma à des fins de comparabilité.

Les contrats de leasing non encore mis en force, figurent au bilan pour leurs valeurs engagées, dans un compte « Contrats en attente mise en force » et ne donnent lieu à la comptabilisation d'aucun revenu.

Les créances de leasing sont considérés comme des actifs d'exploitation et par conséquent présentées parmi les actifs courants.



**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

20

**Suite 1 Note N°2**

Par ailleurs, et en cas d'impayés entraînant par conséquent la classification du client en tant que client douteux selon la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie, les créances de leasing font l'objet d'une provision pour dépréciation et ce, sur le montant de l'encours financier à la date de classification.

**3. Couverture des risques**

*3.1 Couverture des risques par les provisions individuelles :*

La couverture des risques de crédits est assurée par la constitution de provisions pour dépréciation des comptes clients, compte tenu des risques inhérents à chaque client. Ces provisions sont estimées par référence aux dispositions des circulaires n°91-24 et 99-04 de la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

Les provisions résultant de l'application des circulaires précitées sont déterminées en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients (garantie réelle) et de la valeur du bien en leasing (garantie matérielle).

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

Le risque brut correspond à l'engagement du client (encours + impayés « créance ») ajusté par les agios et intérêts réservés. La créance sur les clients est composée du principal, des agios (la marge sur les loyers), des intérêts de retard et des autres facturations « Notes de débit » (frais de déplacement, frais de rejet, remboursement de frais, etc.).

Le taux de provision est déterminé selon la classe de risque du client, et la classification est faite à la fois selon l'âge de la créance et selon la situation du client (exp. contentieux : jugement en exécution ou recours sur le fond).

<b>Classification</b>	<b>Taux provision</b>
- Classe 0 : actif courant (A) : âge < 30j	: 0%
- Classe 1 : actif nécessitant un suivi particulier (B1) : 31<âge<90j	: 0%
- Classe 2 : actif incertain (B2) : 91<âge<180j	: 20%
- Classe 3 : actif préoccupant (B3) : 181<âge<360j	: 50%
- Classe 4 : actif compromis (B4) : âges > 360j ou en contentieux	: 100%

Les taux correspondent aux minimums de provisions à appliquer prévus par la BCT.

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

21

**Suite 2 Note N°2**

La dotation nette de la période est déterminée sur la base d'une classification exhaustive des engagements arrêtés à la date de clôture de l'exercice. Elle est ensuite répartie entre les créances de leasing (encours) et les créances clients (impayés).

Au 31/12/2011, l'ATL a abandonné les deux critères de classifications suivants qui ont été adoptés lors des exercices antérieurs pour améliorer la couverture des engagements classés.

*i) Garantie matérielle :*

L'ATL a pris en compte la valeur intrinsèque du matériel calculée selon les normes réglementaires pour les classes 2 et 3 ainsi que la valeur d'expertise du matériel récupéré et la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou épave pour les classes 2, 3 et 4, et ce sans que cela ne se traduit par des reprises de provisions antérieures.

*ii) Classe supérieure selon l'engagement*

Il s'agit de la non-prise en compte du critère qui consiste à porter dans la classe supérieure tout client dont les impayés représentent plus de 10% de l'engagement.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées, et en application de la circulaire de la BCT n°2011-04 du 12/04/2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2012-02 du 11/01/2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

*3.2 Couverture des risques par les provisions collectives:*

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2012-02 du 11/01/2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, l'ATL a procédé à la couverture des risques latents sur les engagements courants en adoptant la méthode d'évaluation suivante :

**a) Définition des groupes homogènes :**

Les groupes sont définis par **secteur** d'activité **et** par nature d'**équipement** comme suit :

Equipement/Secteur	Agriculture	BTP	Commerce	Industrie	Location de voiture	Médical	Services	Tourisme	Transport	Total
Engins										
Immobilier										
Matériel Médical										
Matériel Spécifique										
Matériel Standard										
Utilitaires										
Voitures de tourisme										
<b>Total</b>										

**b) Probabilité de défaut :**

La probabilité de défaut est déterminée par groupe de créances sur la base d'évènements de défaut. L'évènement de défaut correspond à tout **incident de paiement** (retour impayé), un **rééchelonnement** ou une **perte** enregistrée.

L'ATL a retenu la production annuelle (mise en force) des 5 dernières années dont les contrats sont échus. Il s'agit de la période 2004-2008.

Pour chaque groupe de créance, l'ATL détermine le montant des contrats mis en force et la proportion des contrats ayant enregistré des évènements de défaut jusqu'au 31/12/2011. La probabilité de défaut par groupe est estimée comme suit :

$$\frac{\text{Somme des financements des contrats ayant enregistré des évènements de défaut}}{\text{Somme des financements de tous les contrats mis en force}}$$

**c) Taux de perte en cas de défaut :**

Les pertes sont définies comme suit :

- Les radiations effectuées depuis 2004
- Les pertes constatées dans le compte d'exploitation depuis 2004
- Les radiations ou pertes prévisibles ont été déterminées sur la base de créances figurant dans la classe 4 au 31/12/2011 et estimées en fonction de l'expérience de la direction et de sa connaissance des engagements concernés.

Le taux de perte par groupe est estimé comme suit :

$$\frac{\text{somme des pertes enregistrées}}{\text{Somme des financements des contrats ayant enregistré des évènements de défaut}}$$

**d) Répartition de l'engagement courant de 2011 :**

L'engagement courant de 2011 est réparti, en plus de la présentation par groupe, en deux familles :

- Les engagements courants ayant enregistré des évènements de défaut
- Les engagements courants n'ayant pas enregistré des évènements de défaut

Cette répartition est faite dans l'objectif de mettre en relief l'effet de la conjoncture exceptionnelle enregistrée en 2011.

**e) Provision collective de 2011 :**

La provision collective est déterminée, par type d'engagement courant et par groupe de créances comme suit :

- Pour les engagements courants n'ayant pas enregistré des événements de défaut :  
**Provision collective = Engagement x Probabilité de défaut x taux de perte en cas de défaut**
- Pour les engagements courants ayant enregistré des événements de défaut :  
**Provision collective = Engagement x taux de perte en cas de défaut**

La provision collective totale est la somme des provisions des deux types d'engagement.

**4. Comptabilisation des revenus**

Les loyers (Capital et produits financiers) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement ou trimestriellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

En application de la norme comptable Tunisienne NCT 41, relative aux contrats de location, les produits financiers (revenus net de leasing) des nouveaux contrats sont portés parmi les revenus, les remboursements du capital sont imputés directement aux comptes de créances de leasing. Les données correspondantes des périodes précédentes ont été retraitées en pro forma à des fins de comparabilité.

Les pré-loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent aussi aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Par ailleurs, les intérêts (agios et intérêts de retards) inclus dans les loyers courus, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce, en conformité avec les circulaires de la BCT.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

**5. Titres de participation**

Les prises de participation sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition tous frais et charges exclus. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'ATL).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte.

Au 31/12/2011, l'ATL a procédé à l'évaluation des participations assimilées à des crédits participatifs conformément aux dispositions des circulaires n°91-24 et 99-04 de la Banque Centrale de Tunisie (BCT). La dépréciation étant égale au taux de provision selon l'âge de l'impayé appliqué à la dépréciation du titre.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

### **6. Charges reportées**

En règle générale, les charges engagées par l'ATL au cours d'un exercice sont en totalité imputées à cet exercice.

Toutefois, les charges pouvant avoir un impact bénéfique sur les résultats futurs sont portées à l'actif du bilan sous la rubrique « Autres actifs non courants », puis résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.

Ainsi, les charges financières différées (commission d'émission d'emprunts) sont résorbées sur la période de remboursement de l'emprunt.

### **7. Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Les différences de change, pertes ou profits, sont imputées sur le résultat de l'exercice par application de la norme comptable internationale IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

Parallèlement, le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

**8. Présentation des états financiers**

La société a procédé en 2009 à un changement de présentation de certains éléments de ses états financiers pour une meilleure harmonisation aux prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Les évènements survenus après la clôture de l'exercice ont été pris en compte pour l'évaluation des actifs détenus par la société au 31/12/2011, et ce conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

**NOTE N°3 : FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE**

---

Les faits marquants de l'exercice se résument comme suit :

1. Une régression des Mises en Force de 26 % et ce en passant de 226,8 MDT à 167,3 MDT.
2. Une diminution des revenus nets de leasing de 4,5% en passant de 17665 KDT en 2010 à 16877 KDT en 2011 et ce, malgré une augmentation des produits d'exploitation de 3,9%. Une diminution qui est expliquée par l'évolution des charges financières de 14,4%.
3. Un bénéfice net de 3462 KDT en 2011, contre 7528 KDT en 2010, enregistrant ainsi une régression de 54%.

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

26

**NOTE N°4 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Banques	16 989 600	14 838 739
Caisses	14 967	18 197
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>17 004 567</b>	<b>14 856 935</b>

---

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011**Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

27

**NOTE N°5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
<b>Créances de leasing nettes :</b>	<b>329 616 310</b>	<b>325 446 714</b>
- Valeur brute	337 282 561	332 276 520
- Provisions pour dépréciation	-7 666 251	-6 829 806
<b>Clients et comptes rattachés nets :</b>	<b>4 527 256</b>	<b>4 421 023</b>
- Valeur brute	17 859 681	13 097 360
- Provisions, agios et intérêts réservés	-11 761 411	-7 026 323
- Intérêt échus différés	-1 571 014	-1 650 014
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>334 143 566</b>	<b>329 867 736</b>

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*



ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)

28

## NOTE N°5-1 : CREANCES DE LEASING

(en DT)

	Financement	Capital	Encours
<b>Soldes au 31 Décembre 2010</b>	<b>742 388 498</b>	<b>410 111 978</b>	<b>332 276 520</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>-</b>	<b>106 266 447</b>	<b>-106 266 447</b>
<b>Ajouts de la période :</b>	<b>166 558 636</b>	<b>33 973 412</b>	<b>132 585 224</b>
- Nouveaux contrats	155 771 119	32 376 437	123 394 682
- Relocations nouveaux contrats	10 787 517	1 596 975	9 190 542
<b>Retraits de la période :</b>	<b>-109 138 557</b>	<b>-87 825 822</b>	<b>-21 312 735</b>
- Cessions à la valeur résiduelle	-62 724 498	-62 677 093	-47 405
- Cessions anticipées	-22 465 300	-14 674 073	-7 791 227
- Cessions anticipées nouveaux contrats	-680 586	-109 887	-570 699
- Transfert s(cessions)	-4 598 281	-2 500 296	-2 097 985
- Radiations	-1 956 579	-1 748 021	-208 558
- Relocations	-16 713 313	-6 116 452	-10 596 861
<b>Soldes au 31 décembre 2011</b>	<b>799 808 577</b>	<b>462 526 016</b>	<b>337 282 561</b>

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)****29****NOTE N°5-2 : REPARTITION DE L'ENCOURS PAR MATURETE**

<b>Maturité</b>	<b>Montant</b>
Inferieur à un an	126 180 708
> 1 an & < 5 ans	204 659 346
Superieur à 5 ans	6 442 507
<i>Total en DT</i>	<b>337 282 561</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

**30**

**NOTE N°5-3 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
<b>Valeur brute :</b>	<b>17 859 681</b>	<b>13 097 360</b>
- Créances ordinaires	16 298 335	9 799 723
- Créances - assurance matériel en leasing	149 287	900 538
- Clients - factures à établir	150 165	483 927
- Chèques à l'encaissement	1 261 894	1 913 172
<b>Provisions, agios et intérêts réservés :</b>	<b>-11 761 411</b>	<b>-7 026 323</b>
- Provisions pour dépréciation	-10 195 986	-5 962 329
- Agios et intérêts réservés	-1 565 425	-1 063 994
<b>Intérêt échus différés</b>	<b>-1 571 014</b>	<b>-1 650 014</b>
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>4 527 256</b>	<b>4 421 023</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)****31****NOTE N°6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
<b>Titres de participation :</b>	<b>17 051 213</b>	<b>14 179 315</b>
- Montant brut	18 270 250	15 093 050
- Moins : provisions	-1 219 037	-913 735
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>17 051 213</b>	<b>14 179 315</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

32

**NOTE N°6-1 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Suite)**

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>valeur nominale</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Provisions</b>	<b>Montant net</b>
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>			<b>4 309 811</b>	<b>-346 508</b>	<b>3 963 303</b>
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	10	166 054	-26 562	139 492
- SARI	9 900	100	1 143 757	-178 659	965 098
- PHENICIA SEED FUND	-	-	500 000	-55 093	444 907
- SENED SICAR	-	-	50 000	-50 000	0
- UNIFACTOR	340 000	5	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST	-	-	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIER DE CARTHAGE	-	-	450 000	-36 194	413 806
<b>CONVENTIONS DE PORTAGE :</b>			<b>467 244</b>	<b>-217 244</b>	<b>250 000</b>
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	151 800	-151 800	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	65 444	-65 444	0
- SOCIETE L'IMMOBILIER DE CARTHAGE	-	-	250 000	-	250 000
<b>FONDS DONNES EN GESTION POUR COMPTE :</b>			<b>13 493 195</b>	<b>-655 285</b>	<b>12 837 910</b>
- SICAR INVEST	-	-	50 000	-	50 000
- SICAR INVEST	-	-	418 880	-	418 880
- ATD SICAR	-	-	154 315	-	154 315
- ATD SICAR	-	-	1 420 000	-	1 420 000
- ATD SICAR	-	-	1 400 000	-103 978	1 296 022
- ATD SICAR	-	-	2 500 000	-311 306	2 188 694
- ATD SICAR	-	-	4 100 000	-240 000	3 860 000
- ATD SICAR	-	-	3 450 000	-	3 450 000
<b>TOTAL EN DT</b>			<b>18 270 250</b>	<b>-1 219 037</b>	<b>17 051 213</b>

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

**ARAB TUNISIAN LEASE**  
(ATL)

33

**NOTE N°7 : IMMOBILISATIONS PROPRES CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	Immobilisations brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2010	Entrées 2011	Sorties 2011	Soldes au 31/12/2011	Soldes au 31/12/2010	Entrées 2011	Sorties 2011	Soldes au 31/12/2011	31/12/2011	31/12/2010
Logiciels informatiques	206 160	53 445	0	259 605	151 325	38 454	0	189 779	69 827	54 835
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>206 160</b>	<b>53 445</b>	<b>0</b>	<b>259 605</b>	<b>151 325</b>	<b>38 454</b>	<b>0</b>	<b>189 779</b>	<b>69 827</b>	<b>54 835</b>
Terrains	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250	14 250
Constuctions	4 207 182	2 089	0	4 209 271	672 587	92 363	0	764 950	3 444 321	3 534 595
Matériel de transport	954 972	84 380	-39 735	999 616	345 572	195 901	-39 735	501 738	497 878	609 399
Autre matériel d'exploitation	4 000	-	-441	3 559	3 607	150	-198	3 559	0	393
Matériel informatique	404 552	98 444	-5 457	497 539	244 171	88 534	-1 780	330 925	166 613	160 381
Equipements de bureaux	397 879	8 726	-2 619	403 986	297 656	25 567	-2 251	320 973	83 013	100 223
Installations générales, agencements et aménagement divers	646 516	47 825	-9 271	685 070	354 258	52 389	-5 965	400 682	284 389	292 258
Immobilisations corporelles encours	3 000	0	0	3 000	-	0	-	-	3 000	3 000
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>6 632 350</b>	<b>241 464</b>	<b>-57 523</b>	<b>6 816 292</b>	<b>1 917 852</b>	<b>454 905</b>	<b>-49 930</b>	<b>2 322 827</b>	<b>4 493 465</b>	<b>4 714 499</b>
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles en DT</b>	<b>6 838 510</b>	<b>294 909</b>	<b>-57 523</b>	<b>7 075 897</b>	<b>2 069 176</b>	<b>493 359</b>	<b>-49 930</b>	<b>2 512 605</b>	<b>4 563 291</b>	<b>4 769 333</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

34

**NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
<b>Instrument de couverture contre le risque de change</b>	<b>4 031 090</b>	<b>5 119 424</b>
<b>Intérêts courus :</b>	<b>32 813</b>	<b>90 805</b>
- Montant brut	124 157	182 150
- Moins : provisions	-91 344	-91 344
<b>Prêts au personnel :</b>	<b>462 882</b>	<b>362 785</b>
- Montant brut	462 882	362 785
- Moins : provisions	0	0
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>37 898</b>	<b>144 362</b>
<b>Charges à répartir</b>	<b>694 565</b>	<b>1 068 269</b>
<b>Etat (actif) :</b>	<b>5 104 891</b>	<b>11 620 968</b>
- Acomptes provisionnels	2 060 793	1 716 485
- Report de TVA	3 019 832	9 874 103
- Retenues à la source	36 187	42 290
- Moins : provisions	-11 921	-11 910
<b>Personnel et comptes rattachés :</b>	<b>112 585</b>	<b>122 582</b>
- Prêts à moins d'un an	112 469	122 582
- Avances et acomptes	4 542	4 426
- Moins : provisions	-4 426	-4 426
<b>Autres débiteurs :</b>	<b>1 827 234</b>	<b>1 982 581</b>
- Avance aux fournisseurs	1 827 234	1 982 456
- Avance à Unifactor	0	0
- Moins : provisions	0	0
- Autres débiteurs divers	131 363	64 821
- Moins : provisions	-131 363	-64 696
<b>Comptes de régularisation actif :</b>	<b>644 526</b>	<b>378 901</b>
- Produits à recevoir	623 955	361 092
- Charges constatées d'avance	20 571	17 809
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>12 948 484</b>	<b>20 890 676</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

**35**

**NOTE N°9 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Concours bancaires	0	0
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)****36****NOTE N°10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Avances et acomptes reçus des clients	3 045 078	3 462 386
Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	0	100 000
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>3 045 078</b>	<b>3 562 386</b>

---

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

**ARAB TUNISIAN LEASE**  
(ATL)

37

**NOTE N°11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

	MONTANTS AU 31 DECEMBRE 2011					MONTANTS AU 31 DECEMBRE 2010				
	Emprunts courants			Emprunts non courants	Total Général	Emprunts courants			Emprunts non courants	Total Général
	Principal	Intérêts courus	Total			Principal	Intérêts courus	Total		
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>49 000 000</b>	<b>3 389 687</b>	<b>52 389 687</b>	<b>154 810 000</b>	<b>207 199 687</b>	<b>45 000 000</b>	<b>4 732 502</b>	<b>49 732 502</b>	<b>196 000 000</b>	<b>245 732 502</b>
<b>Emprunts auprès d'établissements financiers étrangers (crédits directs) :</b>	<b>8 166 312</b>	<b>136 331</b>	<b>8 302 643</b>	<b>14 958 265</b>	<b>23 260 908</b>	<b>8 208 701</b>	<b>192 814</b>	<b>8 401 514</b>	<b>22 931 305</b>	<b>31 332 820</b>
- Crédit direct-BEI	8 166 312	136 331	8 302 643	14 958 265	23 260 908	7 772 304	184 386	7 956 690	22 931 305	30 887 995
- Crédit rétrocédé par l'Etat- EXIMBANK	0	0	0	0	0	354 746	6 725	361 471	0	361 471
- Crédit rétrocédé par l'Etat- BIRD	0	0	0	0	0	81 651	1 703	83 353	0	83 353
<b>Emprunts auprès d'établissements financiers tunisiens :</b>	<b>59 000 000</b>	<b>446 748</b>	<b>59 446 748</b>	<b>14 500 000</b>	<b>73 946 748</b>	<b>20 000 000</b>	<b>205 436</b>	<b>20 205 436</b>	<b>0</b>	<b>20 205 436</b>
- CITI BANK	20 000 000	91 967	20 091 967	0	20 091 967	5 000 000	85 500	5 085 500	0	5 085 500
- Certificat de leasing	35 000 000	280 111	35 280 111	0	35 280 111	15 000 000	119 936	15 119 936	0	15 119 936
- ATB ET BNA	4 000 000	74 670	4 074 670	14 500 000	18 574 670	0	0	0	0	0
- ATTJARI BANK	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des emprunts bancaires</b>	<b>67 166 312</b>	<b>583 078</b>	<b>67 749 390</b>	<b>29 458 265</b>	<b>97 207 656</b>	<b>28 208 701</b>	<b>398 250</b>	<b>28 606 951</b>	<b>22 931 305</b>	<b>51 538 256</b>
<b>Commission Tunis Re</b>	<b>0</b>	<b>83 531</b>	<b>83 531</b>	<b>0</b>	<b>83 531</b>	<b>0</b>	<b>113 430</b>	<b>113 430</b>	<b>-</b>	<b>113 430</b>
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>5 000 000</b>	<b>-11 957</b>	<b>4 988 043</b>	<b>0</b>	<b>4 988 043</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>Total en DT</b>	<b>121 166 312</b>	<b>4 044 340</b>	<b>125 210 652</b>	<b>184 268 265</b>	<b>309 478 917</b>	<b>73 208 701</b>	<b>5 244 183</b>	<b>78 452 883</b>	<b>218 931 305</b>	<b>297 384 189</b>

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

**38**

**NOTE N°12 : FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	20 075 742	28 974 226
Autres passifs	4 121 345	5 714 876
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>24 197 087</b>	<b>34 689 102</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

39

**NOTE N°12-1: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
<b>Fournisseurs de leasing :</b>	<b>19 355 032</b>	<b>28 585 039</b>
- Fournisseurs ordinaires	6 351 073	6 308 663
- Fournisseurs effets à payer	13 003 959	22 276 376
<b>Autres fournisseurs :</b>	<b>720 710</b>	<b>389 187</b>
- BIAT Assurance	3 933	8 604
- Assurance SALIM	134 696	-171 135
- Assurance LLOYD	6 079	0
- Autres Assurances	365 310	319814
- Divers fournisseurs	210 692	231 904
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>20 075 742</b>	<b>28 974 226</b>

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

40

**NOTE N°12-2 : AUTRES PASSIFS**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>1 643 158</b>	<b>2 867 570</b>
- Impôt sur les sociétés	1 304 618	2 320 838
- Autres impôts et taxes	338 540	546 732
<b>Personnel :</b>	<b>609 904</b>	<b>819 321</b>
- Bonus et primes de bilan à payer	512 373	741 063
- Congés à payer	97 531	78 258
<b>Créditeurs divers</b>	<b>23 008</b>	<b>235 603</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>518 343</b>	<b>476 690</b>
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>147 312</b>	<b>125 470</b>
<b>Compte d'attente passif</b>	<b>8 004</b>	<b>8 004</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>1 171 616</b>	<b>1 182 218</b>
- Provision pour risque fiscal et social	1 171 616	1 171 616
- Provision affaires en contentieux	-	10 602
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>4 121 345</b>	<b>5 714 876</b>

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

**41**

**NOTE N°13 : TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(en DT)

	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Autres réserves</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total en DT</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2010</b>	<b>17 000 000</b>	<b>1 651 538</b>	<b>22 521 551</b>	<b>227 474</b>	<b>7 527 758</b>	<b>48 928 321</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2010	-	48 462	4 175 555	-96 259	-4 127 758	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010	-	-	-	-	-3 400 000	<b>-3 400 000</b>
Bénéfice de l'exercice 2011	-	-	-	-	3 461 719	<b>3 461 719</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2011</b>	<b>17 000 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>26 697 106</b>	<b>131 215</b>	<b>3 461 719</b>	<b>48 990 040</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)****42****NOTE N°13-1 : RESULTAT PAR ACTION****(Montants exprimés en dinars)**

Bénéfice au 31 décembre 2010	3 594 358
Bénéfice au 31 décembre 2011	3 461 719
Nombre d'actions 31 décembre 2011	17 000 000
Bénéfice par action 2010	0,211
Bénéfice par action 2011	0,204

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

43

**NOTE N°14 : PRODUITS D'EXPLOITATION**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
<b>Revenus de leasing :</b>	<b>32 606 580</b>	<b>30 628 411</b>
- Revenus nets de leasing	31 464 565	29 797 204
- Produits sur cession des immobilisations en leasing	675 778	375 085
- Frais de dossiers	280 109	335 160
- Frais de rejet	186 128	120 962
<b>Intérêts de retard et autres produits d'exploitation :</b>	<b>799 830</b>	<b>827 644</b>
- Intérêts de retard	549 652	508 633
- Produits accessoires	114 241	110 086
- Autres produits d'exploitation	135 937	208 925
<b>Régularisations des revenus :</b>	<b>-654 617</b>	<b>-34 306</b>
- Variation des produits réservés	-647 789	-47 582
- Variation des intérêts de retard réservés	-6 828	13 276
<b>Produits des placements :</b>	<b>346 102</b>	<b>426 474</b>
- Intérêts de portage	19 140	42 067
- Revenus des certificats de depot	-	-
- Revenus des pensions a terme	-	-
- Dividendes	14 000	45 697
- Revenus des fonds gérés	301 712	323 550
- Revenus des placements gérés (COTIF)	0	-4 422
- Jetons de présence	11 250	19 583
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>33 097 894</b>	<b>31 848 224</b>



**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

44

**NOTE N°15 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Intérêts sur emprunts obligataires	12 117 191	10 325 342
Intérêts sur crédits bancaires	2 767 811	2 593 380
Intérêts intercalaires	4 001	205 377
Intérêts sur billets de trésorerie	126 643	90 857
Intérêts sur certificats de leasing	1 275 266	1 026 420
Commissions et frais sur émission d'emprunts	35 000	0
Pénalités de retards (redressement fiscal)		
Intérêts sur comptes courants	-106 190	-61 500
Autres charges financières	1 421	3 098
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>16 221 143</b>	<b>14 182 974</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)****45****NOTE N°16 : CHARGES DU PERSONNEL**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Salaires et compléments de salaires	1 825 401	1 551 966
Bonus et prime de bilan	141 987	563 045
Charges sociales	418 790	398 546
Autres charges du personnel	712 269	431 247
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>3 098 447</b>	<b>2 944 805</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)****46****NOTE N°17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Honoraires et autres rémunérations	501 503	524 564
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	251 396	300 095
Impôts et taxes	346 101	323 941
Publicité, publications et relations publiques	73 449	124 263
Frais postaux et de télécommunication	177 649	171 020
Services bancaires et assimilés	433 187	406 972
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	76 856	80 203
Cotisations APB	16 411	9 462
Loyers et charges locatives	28 020	23 848
Frais de gestion des valeurs mobilières	54 183	53 404
Autres charges d'exploitation	119 846	202 195
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>2 078 601</b>	<b>2 219 967</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)****47****NOTE N°18 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	38 454	31 636
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	454 905	385 457
Dotations aux résorptions des charges à répartir	376 704	302 387
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>870 063</b>	<b>719 480</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

48

**NOTE N°19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTAT  
DES CREANCES RADIEES**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	10 950 033	5 938 764
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	-4 638 894	-4 048 518
<b>Résultat de la radiation des créances :</b>	-1601	0
- Pertes sur créances radiées	1 275 583	2 100 944
- Reprise des provisions sur créances radiées	-1 277 184	-1 859 374
- Reprise des agios réservés sur créances radiées	0	-240 869
- Reprise des intérêts réservés sur créances radiées	0	-701
Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs courants	-40 736	-621 620
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	1 034 867
<b>TOTAL EN DT</b>	<b>6 268 802</b>	<b>2 303 493</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE**  
**(ATL)**

49

**NOTE N°20 : TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

(Montants exprimés en dinars)

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Revenus de leasing	32 606 580	30 628 411
<b>Revenus nets de leasing</b>	<b>32 606 580</b>	<b>30 628 411</b>
Intérêts de retard et autres produits d'exploitations	799 830	827 645
Variation des produits réservés	-647 789	-47 582
Variation des intérêts de retard réservés	-6 828	13 276
Produits des placements	346 102	426 474
Charges financières nettes	-16 221 143	-14 182 974
<b>MARGE COMMERCIALE (PNB)</b>	<b>16 876 752</b>	<b>17 665 250</b>
Charges de personnel	-3 098 447	-2 944 805
Autres charges d'exploitation	-2 078 601	-2 219 967
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>11 699 704</b>	<b>12 500 478</b>
Autres gains ordinaires	527 670	326 105
Dotations aux amortissements sur immobilisations propres	-870 063	-719 480
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle et résultat de radiation des créances	-6 268 802	-2 303 493
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-305 302	90 110
Autres pertes ordinaires	-16 870	-45 124
Impôt sur les sociétés	-1 304 618	-2 320 838
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3 461 719</b>	<b>7 527 758</b>

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

50

**NOTE N°21 : ENCAISSEMENTS AUTRES QUE LEASING**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Divers encaissements	335 734	378 318
<b>Total en DT</b>	<b>335 734</b>	<b>378 318</b>

**NOTE N°22 : DECAISSEMENTS AUTRES QUE LEASING**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Frais et commissions bancaires sur encaissement ou retour	330 468	167 616
Frais et commissions divers sur emprunts obligataires		173 664
Divers décaissements	4 421 084	3 389 428
Enregistrement	1 469	0
<b>Total en DT</b>	<b>4 753 021</b>	<b>3 730 708</b>

**NOTE N°23 : DECAISSEMENT PERSONNEL**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Crédits	213 956	157 714
Salaires	1 624 222	1 316 917
<b>Total en DT</b>	<b>1 838 178</b>	<b>1 474 632</b>

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

51

**NOTE N°24 : INTERETS PAYES**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Agios débiteurs	35 507	33 121
Intérêts sur Billets de Trésorerie	1 225 972	1 102 483
Intérêts sur crédit BEI	1 703 483	2 025 352
Intérêts sur crédits MT	1 052 664	419 214
Intérêts sur emprunts obligataires	13 464 008	9 713 523
Intérêts sur crédit EXIM	8 744	25 382
Intérêts sur crédit BIRD	2 078	6 063
<b>Total en DT</b>	<b>17 492 456</b>	<b>13 325 137</b>

**NOTE N°25 : INTERETS PERCUS**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Agios créditeurs	134 605	60 195
Intérêts sur Placement	383 102	83 547
Intérêts sur portage	23 000	156 976
Autres intérêts	0	14 297
<b>Total en DT</b>	<b>540 707</b>	<b>315 015</b>

**NOTE N°26 : IMPOTS ET TAXES PAYES A L'ETAT**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Acomptes provisionnels	1 770 423	1 688 116
Déclaration IS	830 927	573 020
Déclarations CNSS	621 466	622 447
Déclarations mensuelles d'impôt	3 593 249	4 363 029
Restitution 35% du crédit de TVA	-	0
Autres		1 987
<b>Total en DT</b>	<b>6 816 065</b>	<b>7 248 598</b>



**ARAB TUNISIAN LEASE  
(ATL)**

52

**NOTE N°27 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMO PROPRES**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Construction	2 089	9 516
Logiciels	58 069	24 462
Agencements, Aménagements et installations	37 448	83 419
Matériel informatique	102 292	57 877
Matériel de transport	26 083	258 760
Matériel et mobilier de bureau	9 343	52 367
<b>Total en DT</b>	<b>235 324</b>	<b>486 401</b>

**NOTE N°28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Encaissement billet de trésorerie	10 000 000	15 000 000
Encaissement certificat de leasing	95 000 000	89 000 000
Encaissement crédit BEI	-	0
Encaissement crédit MT	90 000 000	45 000 000
Encaissement emprunts obligataires	7 810 000	111 500 000
<b>Total en DT</b>	<b>202 810 000</b>	<b>260 500 000</b>

**NOTE N°29 : REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Remboursement billets de trésorerie	0	15 000 000
Remboursement certificat de leasing	75 000 000	89 000 000
Remboursement crédit BIRD	81 651	167 033
Remboursement crédit BEI	4 274 414	6 366 836
Remboursement crédit MT	63 722 649	45 000 000
Remboursement emprunts obligataires	45 000 000	33 000 000
Remboursement crédit EXIM	354 746	725 635
<b>Total en DT</b>	<b>188 433 460</b>	<b>189 259 504</b>

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

**CLASSEMENT DES ACTIFS DE LA SOCIETE ARAB TUNISIAN LEASE  
EN FONCTION DES RISQUES ENCOURUS ET CALCUL DU RATIO DE  
COUVERTURE DE CES RISQUES AU 31 DECEMBRE 2011**

**ARAB TUNISIAN LEASE : CLASSEMENT DES ACTIFS  
EN FONCTION DES RISQUES ENCOURUS**

Rubrique	Engagements	Ajuste <sup>ments</sup>	Quotité	Risques encourus
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>17 004 567</b>	<b>0</b>	<b>20%</b>	<b>3 397 920</b>
Caisse	14 967		0%	0
Placements auprès des banques tunisiennes	16 989 600		20%	3 397 920
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>334 143 566</b>	<b>-2 774 849</b>	<b>97%</b>	<b>322 582 996</b>
<b>Créances de Leasing nettes</b>	<b>329 616 335</b>	<b>0</b>	<b>97%</b>	<b>320 854 163</b>
Encours immobilier	15 884 766		50%	7 942 383
Encours mobilier	308 948 560		100%	308 948 560
Immobilisations en cours (immobilier)	1 992 002		50%	996 001
Immobilisations en cours (mobilier)	10 457 259		100%	10 457 259
Provisions sur encours immobilier	-352 423		50%	-176 212
Provisions sur encours mobilier	-7 313 828		100%	-7 313 828
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>4 527 231</b>	<b>-2 774 849</b>	<b>38%</b>	<b>1 728 833</b>
Impayés (immobilier)	584 988	-29 196	50%	277 896
Impayés (mobilier)	15 713 323	-2 745 653	100%	12 967 671
Avances sur assurance immobilier	690		50%	345
Avances sur assurance mobilier	148 596		100%	148 596
Couverture sur impayés (immobilier)	-482 830		50%	-241 415
Couverture sur impayés (mobilier)	-11 278 581		100%	-11 278 581
Valeurs à l'encaissement (immobilier)	31 174		50%	15 587
Valeurs à l'encaissement (mobilier)	1 230 247		100%	1 230 247
Produits constatés d'avance (immobilier)	-68 994		50%	-34 497
Produits constatés d'avance (mobilier)	-1 502 020		100%	-1 502 020
Produits à recevoir (mobilier)	138 898		100%	138 898
Produits à recevoir (immobilier)	11 267		50%	5 634
Autres créances	473		100%	473
Provision sur autres créances	0		100%	0
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>17 051 213</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>17 051 213</b>
Portefeuille de participations	4 777 056		100%	4 777 056
Provisions/ Portefeuille de participations	-563 753		100%	-563 753
Fonds donnés en gestion pour compte	13 493 194		100%	13 493 194
Provisions/Fonds donnés en gestion pour compte	-655 284		100%	-655 284
<b>Immobilisations utilisés par la société nettes</b>	<b>4 490 465</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>4 490 465</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>72 826</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>72 826</b>
<b>Autres actifs nets</b>	<b>12 948 484</b>	<b>0</b>	<b>24%</b>	<b>3 117 937</b>
Opérations avec l'Etat	5 104 892		0%	0
Débiteurs divers	2 720 133		100%	2 720 133
Provisions sur débiteurs divers	-135 789		100%	-135 789
Instrument de couverture contre le risque de change	4 031 090		0%	0
Intérêts courus	32 813		100%	32 813
Autres Immobilisations financières	500 780		100%	500 780
Provisions sur autres immobilisations financières	0		100%	0
Charges à répartir	694 565	0	0%	0
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>385 711 121</b>	<b>-2 774 849</b>	<b>91%</b>	<b>350 713 357</b>
Contrats signés non mis en force (immobilier)	3 732 693		50%	1 866 346
Contrats signés non mis en force (mobilier)	25 572 279		100%	25 572 279
Autres engagements hors bilan	0		50%	0
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>29 304 972</b>	<b>0</b>	<b>94%</b>	<b>27 438 626</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>415 016 093</b>	<b>-2 774 849</b>	<b>91.12%</b>	<b>378 151 982</b>

**ARAB TUNISIAN LEASE : RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES  
AU 31 DECEMBRE 2011**

<b>FONDS PROPRES</b>	
Capital	17 000 000
Réserves	28 397 106
Report à nouveau (CR)	63 874
Effets Modifications Comptables	67 341
Résultats non distribués de l'exercice	3 461 719
Rachat d'actions propres	0
Non valeurs nettes de résorptions	-694 565
Dividendes à distribuer	-3 400 000
<b>TOTAL FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>44 895 475</b>

<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	
<i>I-Fonds propres complémentaires de premier niveau</i>	
Titres et emprunts répondants aux conditions fixées au point 5 de l'article 5 de la circulaire BCT 91-24 telle que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999	-
<i>II- Fonds propres complémentaires de deuxième niveau</i>	
Titres et emprunts subordonnés répondant aux conditions fixées au point 6 de l'article 5 de la circulaire BCT 91-24 telle que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999	15 000 000
<b>TOTAL FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>15 000 000</b>

<b>TOTAL RISQUES ENCOURUS PONDERES</b>	<b>378 151 982</b>
--	--------------------

<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>59 895 475</b>
----------------------------	-------------------

<b>RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>15.84%</b>
--	---------------

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES  
AU 31 DECEMBRE 2011**

Tunis, le 30 mai 2012

**À MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2009, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

**Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 48.990 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.462 KDT.

***Responsabilité de la Direction pour les états financiers***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

***Responsabilité des Commissaires aux comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de l'Arab Tunisian Lease (ATL). Le rapport d'évaluation correspondant a été remis sous forme définitive à la Direction en date du 2 mai 2012. Il fait partie intégrante du présent rapport.

### ***Justification de l'opinion***

Nos travaux ont été limités par :

- L'absence d'un contrôle par observation physique des actifs donnés en location, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises ;
- L'indisponibilité de rating et/ou d'informations actualisées sur la situation financière des relations de l'Arab Tunisian Lease (ATL), dont les engagements auprès du secteur se situent au delà des seuils fixés par l'article 2 de la circulaire BCT n° 2001-12 du 4 mai 2001.

### ***Opinion***

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion* », les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Tunisian Lease (ATL) au 31 décembre 2011, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Observations***

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. L'Arab Tunisian Lease (ATL) a fait l'objet, en 2010, d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2006 à 2009, et ce au titre de l'impôt sur les sociétés, de la retenue à la source, de la taxe de formation professionnelle, du fonds de promotion du logement pour les salariés et de la taxe sur la valeur ajoutée. Ledit contrôle a donné lieu à une notification de redressement à l'ATL qui a fourni, dans le délai réglementaire, une réponse écrite à l'administration fiscale appuyée des pièces justificatives nécessaires. L'arrêté de taxation d'office n'étant pas parvenue à l'ATL jusqu'à la date d'établissement de ce rapport, notre opinion ne comporte pas de réserve concernant la provision pour risque fiscal constituée à ce titre.
2. Les paragraphes 3.1 et 3.2 de la Note 2 des états financiers précisent que, par rapport à l'exercice 2010, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 traduisent des changements de méthodes comptables en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post-révolution, ces règles ont été révisées, et ce à travers la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier

2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des dites mesures, telle que complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

En application des nouvelles dispositions, les engagements de la clientèle ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitent un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur le résultat de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs. Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue des changements de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables.

Ces changements de méthodes comptables ont eu pour effet de ramener les créances douteuses de 58.237 KDT à 28.709 KDT et d'augmenter les dotations aux provisions en couverture des risques sur la clientèle de 2.828 KDT.

Par ailleurs, le paragraphe 3.1 de la Note N°2 des états financiers précise que, contrairement aux exercices antérieurs, l'ATL a pris en compte la valeur intrinsèque du matériel pour les engagements classés 2 et 3 sans que cela ne se traduise par des reprises de provisions antérieurement constituées, ainsi que la valeur d'expertise du matériel récupéré des clients et les indemnités obtenues des compagnies d'assurance au titre des sinistres survenus, pour les engagements classés 2, 3 et 4. Elle a, en outre, abandonné l'ancien critère qui consiste à porter dans la classe supérieure tout client dont les impayés représentent plus de 10% de l'engagement.

Ces changements de méthodes d'évaluation des engagements de la clientèle, décrits au paragraphe précédent, ont eu pour effet cumulé d'impacter les provisions requises et les agios réservés respectivement de 7.665 KDT et 195 KDT.

Enfin, il y a lieu de signaler que les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011.
  2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.
  3. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.
-



En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4. Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la clientèle de l'ATL et à ses participations, conformément aux normes comptables applicables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, 93-23, 99-04, 2001-12, 2011-04 et 2012-02.

Les risques liés aux engagements de la clientèle et aux participations et devant donner lieu à une couverture par des provisions pour dépréciation portent sur 19.991 KDT au 31 décembre 2011, dont 564 KDT au titre des participations. En couverture des mêmes risques, l'ATL a constitué des provisions individuelles pour 15.598 KDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations ainsi que des provisions collectives pour 2.828 KDT et a réservé des agios pour 1.565 KDT.

Nous estimons, en conséquence, que les provisions constituées et les agios réservés par l'ATL couvrent, au 31 décembre 2011, raisonnablement les risques inhérents aux engagements de sa clientèle et à ses participations.

5. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de l'ATL (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la BCT précitées.

Les actifs pondérés de l'ATL portent, au 31 décembre 2011, sur 378.152 KDT dont 27.439 KDT au titre des engagements hors bilan, et représentent 91,12% du total du bilan et des éléments hors bilan, diminués des avances de la clientèle ainsi que des provisions constituées et des agios réservés à cette date. Les fonds propres de l'ATL déterminés conformément aux prescriptions de la circulaire BCT n°91-24 totalisent 59.895 KDT et représentent environ 15,84% du total des actifs pondérés.

6. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la BCT précitées, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 81,27% des engagements de la clientèle et des participations. Notre étude a couvert 2.594 cas portant sur 315.047 KDT par rapport à un total de 387.658 KDT.

La répartition par classe desdits engagements se présente au 31 décembre 2011 comme suit :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)
123.163 KDT	235.787 KDT	9.089 KDT	2.696 KDT	16.924 KDT

7. Par référence aux circulaires de la BCT précitées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de deux relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de cinq fois les fonds propres de l'ATL. Nous avons constaté, également, qu'aucune relation ne présente des engagements pondérés dépassant le seuil de 15% des fonds propres. Nous avons relevé, enfin, qu'aucun groupe ne présente un engagement pondéré supérieur à 25% de ces mêmes fonds.

En application des termes des mêmes circulaires de la BCT, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

#### LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ Ahmed Mansour & Associés**  
**Ahmed MANSOUR**  
*Managing Partner*

**P/ Générale d'Expertise et de Management**  
**Abderrazak GABSI**  
*Managing Partner*

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011**

Tunis, le 30 mai 2012

**À MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation ;

***Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes :

1. L'ATL a conclu une convention de collaboration commerciale avec l'ATB portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force.

La charge supportée par l'ATL au titre de la commercialisation de ses produits par l'ATB s'est élevée en 2011 à 5.175 DT hors taxes.

2. L'ATL a confié à la BNA-Capitaux la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie, la BNA-Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 2.500 DT hors taxes.

***Obligations et engagements de l'ATL envers ses dirigeants***

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
    - La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net de 6.500 DT avec une évolution annuelle de 7%, d'une indemnité de carburant mensuelle nette de 600 DT, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
-

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net de 4.500 DT avec une évolution annuelle de 7%, d'une indemnité de carburant mensuelle nette de 400 DT, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe, une assurance complément de retraite et une assurance de départ à la retraite pour couvrir l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois de salaire brut.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant desdites conventions.

- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2011 à 15.000 DT (brut) par administrateur. La charge supportée par l'ATL, à ce titre, s'élève à 180.000 DT.
- La rémunération des administrateurs, membres du comité exécutif de crédit et du comité permanent d'audit, a été fixée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2011 à 10.000 DT (brut) par membre. La charge supportée par l'ATL, à ce titre, s'élève à 60.000 DT.

2. Les obligations et engagements de l'ATL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011 (*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011 (*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	217.607	90.219	195.045	59.879	240.000	240.000
Avantages postérieurs à l'emploi	38.024	-	11.125	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>255.631</b>	<b>90.219</b>	<b>206.170</b>	<b>59.879</b>	<b>240.000</b>	<b>240.000</b>

(\*) La prime de bilan a été provisionnée sur la base de 60% du montant servi en 2011 au titre de 2010.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

#### LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ Ahmed Mansour & Associés**  
**Ahmed MANSOUR**  
*Managing Partner*

**P/ Générale d'Expertise et de Management**  
**Abderrazak GABSI**  
*Managing Partner*